



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, rue Royale, 70; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 20 Juin.

Les examens préliminaires que doivent subir les candidats à l'école des mineurs de Saint-Etienne auront lieu, cette année, du 3 au 15 août prochain, savoir :

A *Rive-de-Gier*, devant M. Houpeurt, élève ingénieur des mines,

Et à *Saint-Etienne*, devant M. Mœvus, ingénieur ordinaire des mines.

PROGRAMME DE L'ÉCOLE.

Cette école est destinée à former des directeurs d'exploitation et d'usines minéralurgiques, et des conducteurs gardes-mines.

L'enseignement est gratuit; il a pour objet :

L'exploitation des mines; la connaissance des principales substances minérales et de leur gissement, ainsi que l'art de les essayer et de les traiter; les éléments de mathématiques, les notions les plus essentielles sur la résistance, la nature et l'emploi des matériaux en usage dans les constructions relatives aux mines, usines et voies de transport; la tenue des livres en parties doubles, la levée des plans et le dessin.

Des brevets de capacité de différents degrés sont délivrés, à leur sortie de l'école, aux élèves qui s'en sont rendus dignes par leur bonne conduite.

Les connaissances exigées pour l'admission à l'école des mineurs de Saint-Etienne sont :

La langue française,

L'arithmétique,

Le système légal des poids et mesures,

La géométrie élémentaire,

L'algèbre jusques et y compris les équations du 2^{me} degré,

Les éléments du dessin linéaire.

Les candidats possédant des connaissances plus étendues que celles mentionnées au programme pourront demander qu'elles soient constatées par l'examineur.

Les candidats ne peuvent être admis avant l'âge de seize ans, ni après vingt-cinq ans révolus.

Ils devront justifier, par un certificat des autorités du lieu de leur domicile, qu'il sont de bonnes vie et mœurs.

Ils devront prouver aussi qu'il ont été vaccinés ou qu'il ont eu la petite vérole.

Pour être admis à concourir aux places annuellement vacantes à l'école des mineurs les candidats subiront un examen préalable devant un ingénieur des mines désigné à cet effet.

Seront réputés admissibles et dispensés, en conséquence, de l'épreuve préalable, les candidats qui auront subi l'examen d'admission à l'école polytechnique.

Le concours définitif aura lieu à Saint-Etienne, devant le conseil de l'école constitué en jury d'examen. Les candidats déclarés

admissibles seront informés directement de l'époque à laquelle s'ouvrira le concours. L'admission des élèves sera prononcée par le sous-secrétaire d'état des travaux publics, sur la liste par ordre de mérite dressée par le jury d'examen.

Les élèves sont tenus de se procurer les livres nécessaires à leur instruction.

— Dans la séance du 4 juin, M. le ministre des travaux publics, répondant aux interpellations qui lui ont été adressées par M. Lanyer, au sujet de la voie ferrée d'embranchement de Moulins à Roanne, s'est exprimé ainsi :

« L'honorable préopinant me dit que nous n'avons pas étudié le chemin de Roanne à Moulins, et il en fait le sujet d'un grand reproche. En fait, le reproche est mal fondé; ce chemin est étudié par M. Boulangé, ingénieur en chef de la Loire.... J'ajouterai, par un des meilleurs ingénieurs du corps royal des ponts-et-chaussées; il ne l'a pas étudié pour nous, il est vrai; il l'a étudié pour une compagnie. Est-ce que vous croyez que les études faites pour les compagnies par les ingénieurs de l'Etat n'ont pas leur valeur quand elles ont été contrôlées par le gouvernement.

» Les études du chemin de fer de Paris à Rouen ont été faites par une compagnie; d'autres études encore seront faites par des compagnies.

» Il serait impossible, avec les ressources

FEUILLETON.

LE PAPE ET LES VOLEURS.

— Enfin, nous voilà mariés! s'écria le riche fermier Otto, en s'élançant du péristyle Sainte-Marie-Majeure dans la caratella qui devait l'emporter lui et sa jeune épouse.

Il s'agissait de gagner la vigne d'egli Olivetti, située à quelques milles de Rome. C'était là que devait se célébrer le repas des noces.

— Vous êtes toute à moi, Agnetta! s'écria l'époux, en passant assez grossièrement son bras autour de la taille de la jeune fille, dès qu'il fut installé dans la frêle voiture que conduisait un cocher placé derrière, comme le sont en France nos laquais. Les longues rênes passaient par dessus la capote de cuir: un fouet immense, voltigeant devant les yeux du couple assis fort à l'étroit, allait réveiller l'ardeur de certaine rosse qu'on eût eu grand-peine à recon-

naître pour un barbe autrefois vainqueur dans cet espace qui s'étend, dans le Corso, de la porte du Peuple au palais de Venise.

— A moi seul au monde vos rondes joues, vos yeux noirs, et toute votre personne, acheva Otto avec un rire de satisfaction niaise et fanfaronne.

Agnès poussa un léger soupir.

— Ils nous suivent, les autres n'est-ce pas? ajouta nonchalamment Otto. Ils viennent par derrière: qui en carosse, qui à cheval. Le cardinal dans sa litière, et M^{me} Pesteca en chaise à porteurs. Savez-vous que je croyais bien que ce serait votre oncle lui-même qui nous conférerait le sacrement et dirait la messe du mariage?

— Mon oncle! fit Agnetta avec un sentiment de pudeur et de modestie choquée. N'est-il pas déjà assez bon pour nous? Il a voulu se charger des noces, c'est à sa vigne que se rendent les conviés, et lui-même viendra tantôt faire les honneurs du festin. Mais pouvait-il déroger à sa dignité en faveur de petits particuliers comme nous? consentir, comme un simple prêtre, à nous assister à l'autel? Est-ce qu'un pape dit communément la messe, Monsieur? D'ailleurs, il avait ce matin autre chose à faire; n'est-ce pas aujourd'hui qu'il a fallu donner audience

aux ambassadeurs d'un roi de France, appelé, je crois, Henri IV?

— Oui, oui, sa sainteté n'est pas fière, reprit le fermier. Ce que je dis là ce n'est pas pour lui reprocher sa morgue. Il a bien donné une preuve de son bon naturel en m'accordant la présence à moi, pour en faire son neveu, sur les marquis, dues, et même princes romains, qui se disputaient l'honneur de lui appartenir en épousant sa petite Agnès. Il est vrai qu'il sait bien que mon père ne m'a pas laissé sans ressources; que je possède quelques métairies, des bois, des fermes, de bonnes rizières, et plus d'un troupeau de buffles dans les Marais-Pontins. Il sait bien aussi que je n'étais pas indifférent à M^{lle} Perretti, n'est-ce pas? et que c'était combler ton bonheur, surnoise, que de te donner un mari comme nous.

Agnès ne répondit point.

— Qu'avez-vous donc, Madame, à regarder souvent du côté des montagnes? dit Otto. On dirait que vous n'écoutez pas ce que je vous dis. Vous devinez bien cependant ce qui me donne un peu d'humeur contre le cher oncle.

— Nullement, dit la jeune femme.

— Eh! mon Dieu, c'est sa fantaisie de nous

quela chambre met à notre disposition, d'achever l'étude du réseau de chemins de fer, si nous n'acceptons pas le concours des études des compagnies; seulement lorsque ces études nous sont remises, comme elles ne peuvent pas nous inspirer la même confiance que les études faites par nos propres ingénieurs, nous les soumettons à un contrôle. Au surplus, les études de M. Boulangé seront aussi contrôlées, elles seront soumises à une enquête et nous serons, l'année prochaine, dans la possibilité de faire connaître à la chambre le tracé du chemin de Moulins à Roanne. »

Ily a près de neuf mois, un cruel événement se passait à la mine du Crêt-du-Mas, concession de la Beraudière. Trois ouvriers se trouvaient surpris par un éboulement, et enterrés vifs au fond d'un puits de 220 mètres de profondeur. C'étaient les mineurs Legat et Jean Farat, tous deux de Saint-Etienne, et le maçon Marchand, venu sans doute du département de la Corrèze. Comme on se proposait de creuser encore cet ancien puits, pour arriver à la grande couche de charbon, on les avait chargés de le réparer et de le revêtir de moellons en remplacement d'un vieux boisage. Au moment de la catastrophe, ils étaient à travailler toustrois sur un échafaud à cinq ou six mètres au-dessus de la dernière extrémité du puits et en face d'une ancienne galerie; ils eurent le temps de sonner la cloche d'alarme, on descendit pour leur porter secours, mais déjà une partie du puits s'était fermée sur eux.

M. l'ingénieur Meynier, arrivé presque aussitôt, descendit à son tour pour ordonner les travaux de sauvetage. Trois mètres environ de terrain le séparaient des malheureux ouvriers, et parvenir jusqu'à eux eût été facile, si le puits n'eût menacé ruine. Mais déjà de toutes parts, ébranlé par une première secousse, le mur de revêtement tombait par larges blocs et les eaux faisaient irruption. Ce ne fut pas sans un grand péril que M. Meynier put remonter. Il paraissait convenable dès lors de procéder par un remblai. Néanmoins, pour obéir à l'impatience générale, on se hâta de travailler à un appareil de sauvetage qui permit de descendre au fond du puits sans remblayer. Mais l'appareil ne put être achevé qu'à la fin du second jour qui suivit l'accident; et lorsqu'il fut descendu, il était trop tard, les éboulements étaient devenus considérables. Il fallut recourir au remblai et en même temps épuiser les eaux. M. Meynier trouva de dévoués et d'intelligents auxiliaires dans MM. Nesme, gouverneur de la Chauvetière, et Fontvieille, gouverneur de la mine Barlet.

attirer dans sa petite villa, sa chère vigne d'egli Olivetti, plutôt que de nous laisser gagner tout de suite Roncano, notre résidence à nous, ma maison à moi, la vôtre, Agneta. Il me semble que vous serez là plus à moi, plus complètement ma femme. Mais j'espère bien qu'on ne nous reliendra à banqueter que jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois heures après l'ave Maria; et que nous pourrions encore, au clair de la lune, regagner tantôt le toit conjugal. C'est là que le bonheur recommencera, mon cher paradis, ma vierge bien aimée!

Agnès regardait quelquefois, en effet, vers les hauteurs qui couronnent l'Anion. Nous ne savons ce qui attirait là presque instinctivement ses regards, mais nous savons seulement qu'elle ne l'aurait pas dit: soit qu'elle l'ignorât peut-être elle-même, soit qu'elle fût avertie de la nécessité de cette discrétion.

Otto n'avait rien remarqué durant la route, si ce n'est un contadin cheminant sur une mule le long des versants du coteau prochain, et escortant la marche du convoi nuptial sur une ligne à peu près parallèle à la route que celui-ci suivait dans la vallée. Ce paysan n'avait qu'une selle fort élevée, un chapeau pointu et une plume de coq. Rien ne paraissait devoir attirer l'attention, exciter en lui l'intérêt;

L'un et l'autre avaient déjà fait leurs preuves en d'autres circonstances non moins critiques.

Bientôt le travail fut organisé et marcha aussi vite qu'il était humainement possible. Mais douze jours d'efforts qui ne cessèrent pas un moment ne purent obtenir la délivrance des trois malheureux, et ce fut un champ d'horribles conjectures que la mort qu'ils avaient pu faire.

Etaient-ils morts, écrasés sur le coup par l'éboulement? ou noyés, ou asphyxiés par l'acide carbonique, ou torturés par la faim?

Depuis une sixaine de jours seulement, les cadavres des trois victimes sont venus à leur tour éclaircir le commentaire.

On a trouvé, dans la galerie, Legat et Farat à côté l'un de l'autre, ce dernier était assis, les bras pendants, la tête affaissée sur la poitrine et le visage calme; le premier, étendu par terre, aux pieds de son camarade, le poignet démis, et portant sur son visage l'empreinte des convulsions. C'était un homme robuste qui a dû lutter contre la mort.

Marchand n'a été retrouvé qu'un ou deux jours après, dans une partie supérieure de la galerie où il s'était réfugié sans doute pour échapper aux eaux ou à l'acide carbonique. Il ne paraissait pas non plus avoir beaucoup souffert.

Ce qu'il y a de certain aujourd'hui pour les hommes qui connaissent les lieux, c'est que les trois victimes n'ont pas eu à souffrir le long supplice de la faim, et que la mort a été prompte. Ce qui le prouve, c'est que, réfugiés dans la galerie, ils ont cherché à travailler à leur délivrance, et le travail qu'ils ont fait n'atteste qu'un effort d'une demi-heure au plus. S'ils ne sont pas allés plus loin, c'est que les eaux ou le gaz sont venus déterminer l'asphyxie. Les personnes qui savent combien il se développait de gaz dans cette ancienne galerie, expliquent par son action l'état de sommeil où Marchand et Farat semblaient plongés.

Des funérailles convenables ont été faites aux victimes.

Legat seul était père de famille. 400 fr. ont été accordés à sa veuve par le gouvernement, et une rente viagère de 300 fr. lui a été faite par la compagnie des mines.

Une autre rente viagère de 250 fr. a été assurée par la compagnie au père de Farat.

Et une indemnité de 250 fr. a été payée au frère de Marchand.

Le Préfet de la Loire croit devoir rappeler, dans l'intérêt des familles, que le conseil de révision se réunira encore, à la Préfecture à

aussi le marié ne s'expliqua-t-il pas l'émotion de sa femme, sa rougeur, et un petit cri qu'elle retint à peine lorsqu'à un gué qu'il fallut franchir, se rencontrèrent tout-à-coup la caratella et le cavalier.

Le voyageur fut fort poli; il ôta obséquieusement son chapeau pointu, qui laissa entrevoir une figure résolue et de beaux cheveux noirs; puis, tirant brusquement à gauche, il augura une bonne nuit au couple nouvellement marié: *Felicissima notte, signor!*

— Elle sera heureuse sans tes bons souhaits, dit à demi-voix le riche fermier. — N'est-ce pas, ma mignonne?

Enfin on arriva à la villa papale. C'était un modeste enclos, mais plein de bon goût, et pourvu artistement de tout ce qui compose le bien-être. Agnès alla se promener de la fontaine au verger, et du verger au vaste quinconce des pins en parasol, en attendant l'arrivée de l'oncle, qui lui avait servi de père et l'avait fait élever dans une retraite noble et modeste. Elle était pleine de reconnaissance pour lui.

Dès que Sa Sainteté fut descendue de litière, on se mit à table; et, si nous exceptons de toute cette société la timide épousée, que la solennité de son état nouveau rendait sans doute pensive et inquiète, tout le monde entra en belle humeur. Le cardinal de Mé-

Montbrison, les 20, 24 et 27 juin, pour l'admission des remplaçants.

La séance du 30 juin sera exclusivement consacrée à la clôture de la liste départementale et à l'examen des certificats de position de famille. Il ne sera pas reçu de remplaçant.

Le Préfet: DE DAUNANT.

— Par une lettre en date du 2 juin, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a informé la société d'agriculture de Montbrison, que, sur la demande de la société, appuyée par MM. Baude et du Rosier, il vient d'accorder à la ferme-école de la Loire une somme de 1,500 f., pour fournir à cet établissement des moyens de perfectionnement plus étendus. Cette somme devra être employée à acheter un taureau et deux vaches de la race de Salers, plus deux vaches de la race d'Aubrac. Les animaux de ces races possèdent des qualités recommandables et paraissent offrir les conditions les plus satisfaisantes pour l'amélioration des bêtes bovines dans le département de la Loire.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu de neuf déposants, dont un nouveau, la somme de 836 francs; il a été remboursé 878 francs.

— Jeudi dans la soirée, le sieur Bert, teneur de livres à Roanne, s'est noyé volontairement dans la Loire, au lieu appelé *le Rivage*. Malgré d'actives recherches, son cadavre n'a point encore été retrouvé. On attribue la funeste résolution du sieur Bert à l'état maladif dans lequel il se trouvait depuis longtemps, et qui allait, dit-on, nécessiter une opération chirurgicale importante, à laquelle il n'a pas pensé pouvoir résister.

— On n'a pas oublié le déplorable événement arrivé sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne le 1^{er} mars dernier, dans la plaine d'Ivours. Une procédure fut immédiatement suivie, et après les investigations les plus laborieuses des magistrats instructeurs, qui très souvent se sont transportés sur les lieux du sinistre, la chambre du conseil du tribunal civil de Lyon, sur le rapport de M. le procureur du roi Massot, a reavoyé plusieurs des auteurs présumés de cette grave imprudence devant le tribunal de police correctionnelle. On dit que c'est M. le procureur du roi qui se chargera de l'accusation dans cette affaire.

« L'administration du chemin de fer, dit le *Courrier de Lyon*, s'est empressée de désintéresser la plupart des victimes ou de leurs parents. M^{me} veuve Lacassagne, qui a perdu si tristement son mari dans cette épouvantable

disdis eut bientôt la trogne aussi rouge que son chapeau, et recommença les habituelles flatteries qui avaient fait sa fortune auprès du pape, qui aimait à se souvenir, dans un juste sentiment d'orgueil, d'où il était parti pour ceindre la triple couronne.

— Mais, disait son éminence, votre famille, saint père, est d'origine noble. Forcée de quitter la Dalmatie, envahie par Amurat II, elle vint s'établir dans la Marche d'Ancône et habiter le riche château de Montalte.

— Cela peut être, dit le successeur de Saint-Pierre; mais je ne me rappelle, moi, que du pauvre village des Grottes, au bord de la mer Adriatique; et les plus belles matinées de mon enfance se passaient à jeter des pierres dans les châtaigniers pour en faire tomber les fruits épineux que mon troupeau me disputait. Car, Eminence, c'était, sauf votre respect, des pourceaux que gardait le futur pape, et ces pourceaux n'étaient pas même à mon père: il avait été complètement ruiné.

Ne l'étonnes donc pas, ma petite Agnès, ajouta-t-il, si j'ai préféré pour ton époux un bon et honnête cultivateur à tous les freluquets de noblesse qui se sont offerts à m'épouser dans ta personne, dès que j'ai pu disposer des places et des honneurs de la cour romaine.

catastrophe, paraît seule jusqu'à présent se porter partie civile. Elle n'a pas accepté les offres qui lui ont été faites. » — MM. Humblot et Genton plaideraient dans l'intérêt de l'administration du chemin de fer, M. Rambaud pour un ou plusieurs des délinquants. Les débats s'ouvriront le 30 juin, au lieu ordinaire des séances du tribunal de police correctionnelle, sous la présidence de M. Français. »

— Deux de MM. les membres du Conseil de salubrité de St.-Etienne viennent de reconnaître, en faisant leur inspection habituelle, qu'un certain nombre de pommes de terres nouvelles se trouvent atteintes de la maladie qui a fait l'année dernière tant de ravages.

Nous croyons donc de notre devoir d'appeler à cet égard l'attention des cultivateurs et des autorités locales. Il est à espérer que le mal sera beaucoup moins étendu et moins intense, et qu'avec des précautions intelligentes, il sera possible d'y remédier complètement.

— Dernièrement la cour royale de Lyon a confirmé la condamnation de 3 jours de prison, prononcée par le tribunal correctionnel de Montbrison, contre le sieur Dargout, déclaré coupable d'exercice illégal de la médecine.

— L'imprudence avec laquelle les ouvriers en bâtiments établissent leurs échafaudages, occasionne presque toujours les accidents dont ces ouvriers sont victimes. Aujourd'hui encore nous avons à enregistrer un malheur grave qui a la même cause.

Les maçons employés à des travaux exécutés à l'hôpital venaient de rentrer de leur dîner; il était deux heures et demie; le servant, en apportant des matériaux, a fait crouler l'échafaudage, trois hommes sont tombés. L'un d'eux, le nommé Pierre Barjon, connu sous le nom de *Tapageur*, qui était marié et père d'un jeune enfant, n'a survécu que quelques minutes. Les deux autres sont le sieur Ollier cadet, maître maçon, et un manœuvre nommé Jean Rodier, ils ont reçu des contusions et blessures graves; Ollier surtout a été grièvement blessé à la tête et à la poitrine; ils ont été heureusement secourus sans retard par M. le docteur Berger-Fillion, qui était accouru sur les lieux, et qui, ainsi que les dames de l'hôpital, leur a prodigué ses bons soins; l'état de ces deux hommes est aussi satisfaisant qu'il est possible après un accident aussi grave.

(J. de Montbrison.)

— On lit dans le *Mémorial Judiciaire*:

Le fait suivant, que nous rapportons, prouvera peut-être la fausseté de certains préjugés qui existent dans le public relativement à quelques moyens curatifs qu'on appelle *remède de*

vieilles femmes et auxquels l'opinion la moins favorable accorde toujours le mérite d'être aussi inoffensifs que les personnes qui en indiquent la formule.

Le sieur Thinet, de Montbrison, père de quatre enfants, était atteint de douleurs rhumatismales. Depuis quelques jours, ces douleurs devenues plus vives avaient considérablement abattu le sieur Thinet. Le jeudi 4 juin, d'après les conseils à lui donnés par des personnes toujours trop officieuses dans ces occasions, le sieur Thinet fit rassembler les feuilles de plusieurs végétaux, entre autres, dit-on, d'un arbuste connu sous le nom de *sureau*. Ce mélange fut placé dans une chaudière remplie d'eau qu'on soumit à l'action d'un feu ardent. Un tube plongé dans la chaudière allait se perdre dans le plancher et dans un tonneau qui avait été monté à l'étage supérieur. Le tube devait servir à conduire dans le tonneau les émanations vaporeuses produites par l'ébullition de la chaudière. Les choses ainsi préparées, le sieur Thinet se serait introduit dans le tonneau dont l'orifice avait été fermé par plusieurs couvertures: après avoir passé quelque temps dans ce bain à vapeur d'une nouvelle espèce, le sieur Thinet en serait sorti annonçant qu'il était plus malade que devant, et demi-heure après il expirait en disant que ce bain l'avait tué.

On attribue la mort du sieur Thinet à une congestion cérébrale qui aurait été le résultat du procédé étrange qu'il avait employé.

— Le 9 du courant, à Beaujeu, un jeune homme en jouant imprudemment avec un fusil, en a pressé la détente. Le coup est parti et a frappé une jeune demoiselle qui est tombée expirante; ce jeune homme a été conduit dans la prison de Villefranche.

— Les voûtes en briques, dites *voûtes cannelles*, paraissent un plancher dangereux pour les habitations. Dernièrement, un propriétaire, habitant un des faubourgs de Villefranche, a failli être écrasé par la chute d'une de ces voûtes. Une personne qui marchait au-dessus sentit les briques s'enfoncer sous ses pieds; elles l'entraînèrent dans leur chute et il se trouva entouré de décombres, mais heureusement légèrement blessé. Le propriétaire qui était rapproché de la porte, put s'élancer au dehors.

— La cour de cassation a rendu, le 10 juin, un arrêt duquel il résulte que les cours d'eau non navigables constituent une propriété de l'état, et ne sont pas la propriété des propriétaires riverains; en d'autres termes, le propriétaire riverain d'un cours d'eau non navigable, privé, par suite de travaux d'utilité publique,

mon salut.

— Ce fut alors, mon digne oncle, dit Otto, que vous parûtes succomber sous le poids des années et des infirmités. Votre habileté ne paraissait plus en public qu'appuyée sur un bâton, la tête penchée sur les épaules. Vous ne parliez que d'une voix entrecoupée, avec une toux qui semblait à chaque minute vous menacer de votre fin. Je me souviens que c'est ainsi que je vous vis la première fois que vous vous fîtes conduire à Roncano, près du couvent où était élevée votre nièce. Je crus alors que vous aviez cent ans, et que vous ne passeriez par les prochaines vendanges.

— A ta santé! mon beau neveu, dit le pape en élevant un immense gobelet de vermeil tout pétillant de vin de Montefiascone. Et puisse la vertu ne te pas plus manquer qu'à moi!

— Quand il s'est agi de donner un successeur à Grégoire XIII, il fallait, vous voir, dit le cardinal de Médicis, redoubler tous les signes d'une caducité complète. Si l'on vous faisait entrevoir que l'élection pouvait vous regarder, oh! vous rejetiez la proposition avec des termes propres à confirmer l'idée que votre état donnait de votre mort prochaine et de l'impossibilité où vous seriez de vaquer par vous-même aux affaires.

de tout ou partie de l'usage du cours d'eau, ne peut réclamer une juste et préalable indemnité, comme dans le cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

OBSEQUES. — ÉLECTION DES PAPES.

Quand le pape est mort, le cardinal camerlingue se rend au palais. Le mort a le visage couvert d'un voile blanc. Le voile enlevé, le cardinal frappe trois fois sur la tête du souverain-pontife avec un petit marteau d'argent, l'appelle trois fois par son nom de baptême, puis il se tourne vers les assistants et dit:

« Le pape est réellement mort. »

Le corps, embaumé par les cubiculaires, est revêtu des habits pontificaux et transporté du Quirinal au Vatican, en grande cérémonie, à la lueur des torches, et avec l'escorte d'une batterie de sept canons. Arrivé à la chapelle, il est placé sur un lit de parade, autour duquel on récite pendant trois jours des prières. Le 4^e jour, le corps est transporté à la basilique de Saint-Pierre, à la chapelle du Saint-Sacrement, et de manière que les pieds, placés en dehors de la grille qui ferme l'entrée de la chapelle, puissent être baisés par le peuple. Après l'exposition, le corps, placé dans une bière de cyprès qui est dans une bière en plomb, que contient une dernière bière en bois, est transporté dans les caveaux de la basilique. Les obsèques durent neuf jours. C'est dans les trois premiers jours que le peuple est admis à baiser les pieds. Le mausolée, d'après une disposition d'Alexandre VII, ne doit pas coûter plus de 2,000 écus romains (10,700 fr.).

Les constitutions canoniques permettent aux cardinaux de choisir le lieu du conclave; le palais du Vatican est l'endroit qui a été le plus souvent désigné pour cette opération.

Cependant, les trois derniers conclaves, ceux dans lesquels ont été élus Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI, ont été tenus au palais Quirinal; l'élection de Pie VII fut improvisée; le général Bonaparte la fit faire en toute hâte par trente-cinq cardinaux qui se trouvaient à Venise.

Voici comment se sont passées les choses pour le conclave où fut choisi le pontife qui vient de mourir.

Dès le lendemain du dernier jour des funérailles de Pie VIII, la messe du Saint-Esprit fut dite avec solennité; un discours latin fut prononcé; la procession des cardinaux entra dans la chapelle en chantant le *Veni Creator*; il fut donné lecture des bulles concernant l'élection; le cardinal doyen fit une harangue dans laquelle il recommanda la stricte exécution de ce qu'elles prescrivaient.

Le conclave s'est tenu dans une vaste galerie, où l'on avait construit deux rangées de cellules séparées par un corridor de service; chaque cellule fut formée de cloison minces en bois de sapin; chaque cardinal meubla la sienne modestement de serge verte ou violette et fit mettre ses armes en dehors sur la porte.

Conformément au vœu des constitutions apostoliques, ces cellules sont uniformes, placées sur une même ligne et au même étage; seulement il y a plusieurs salles de suite, toutes disposées dans le même ordre. Les cellules contiennent un appartement pour le cardinal et un retrait pour les conclavistes. Elles n'ont point de cheminées et sont chauffées par les appartements voisins qui restent inoccupés. En hiver, toutes les fenêtres sont murées, à la réserve d'un seul panneau; dans ces retraits, l'obscurité est profonde et presque complète. En été, la vue s'ouvre

— Il n'en fallut pas davantage, poursuivit le pape, pour réunir en ma faveur toutes les factions qui divisaient le conclave, dans l'espoir qu'un pontificat faible et de peu de durée laisserait à chacune d'elles le temps et leur fournirait les moyens de se mieux concerter pour parvenir plus sûrement à leur but. Je fus élu sans contradiction.

— Et je n'oublierai jamais, dit Jean de Médicis, la stupéfaction profonde et la risible déconvenue de tous nos confrères, lorsque les suffrages à peine recueillis et constatés, vous sortîtes des banes, jetâtes votre bâton, relevâtes une tête pleine de domination, de volonté énergique, et entonnâtes le *Te Deum* avec une voix qui aurait fait honneur à la première basse-taille de la chapelle qui devait un jour porter le nom de Sixtine.

— Le peuple, dit le ci-devant gardeur de pourceaux, ne voulait pas reconnaître dans l'homme qui lui distribuait ses bénédictions avec quelque grâce et quelque assurance, le vieillard qu'il plaignait encore la veille, affaibli sous le poids d'un corps malade.

— Omodei ne vous fit-il pas, je crois, son compliment, saint père, sur cet heureux changement?

(La suite au prochain N.º)

sur la cour ou sur le jardin. Ces pièces ont un espace de trois à quatre mètres carrés.

En cellule, le cardinal est assisté par un secrétaire et un gentilhomme; les cardinaux-princes ont trois conclavistes.

Cette place est très recherchée, à cause des avantages qui y sont attachés; la chambre apostolique donne aux conclavistes une somme avant le conclave, et après le conclave le nouveau pape leur fait distribuer dix mille écus romains, près de 45,000 fr. Ils jouissent aussi d'un certain droit de préférence pour l'avenir de leur carrière ecclésiastique.

Cet emploi exige à un service de domesticité, ce qui ne l'empêche pas d'être recherché par de jeunes prélats. Les conclavistes portent tous des robes de chambre de la même couleur.

Un sacristain, un sous-sacristain, un confesseur, un sacristain du collège, quatre maîtres de cérémonies, deux médecins, deux pharmaciens, deux barbiers, deux aides, un maçon, un charpentier et douze *facchini* composent le service du conclave; les valets sont habillés en violet.

Lorsque les cardinaux sont entrés au conclave, bien avertis de se retirer s'ils ne se sentent pas la force d'y rester jusqu'à la fin de l'élection, toutes les portes sont fermées, toutes les avenues sont gardées, au dedans et au dehors, jusqu'au château Saint-Ange, et dans toute l'étendue de la rue Longata. A chaque étage, au-dessus et au-dessous des salles des cellules, sont installés, avec des gardes, le maréchal du conclave, le gouverneur et de nombreux postes de soldats. C'est par des tours que sont servis les aliments; c'est par des tours que l'on communique au dehors avec les ambassadeurs et les envoyés, en présence et avec l'autorisation des chefs d'ordre.

Le camerlingue, pendant toute la durée du conclave, habite l'appartement pontifical, marche dans Rome avec la garde suisse, bat monnaie à ses armes et tient le consistoire.

Lorsqu'un cardinal est malade, il peut sortir du conclave, mais il n'y peut plus rentrer.

Aux extrémités des corridors murés, il y a de hauts châssis vitrés; c'est par là qu'ont lieu les conversations autorisées; on y parle à haute voix et en italien, aucune autre langue n'étant admise.

Avant de clore le conclave, un dernier jour est accordé aux visites et aux conférences des cardinaux, après quoi tous ceux qui ne doivent pas rester sont exclus, quel que soit d'ailleurs leur rang.

Les entrevues se passent selon les règles prescrites. Dans ces conversations, les jeunes cardinaux parlent de leurs ennuis, s'informent des bruits de la ville, des fêtes, des salons, des courses, des jardins, de la chasse et de tous les plaisirs qu'ils regrettent. Souvent les vieux cardinaux, impatientés par ce babil, murmurent et gourmandent leurs jeunes collègues, dont les propos futiles importunent, troublent et chagrinent leurs graves méditations.

Les cellules sont tirées au sort; il n'est pas rare que deux cardinaux opposés d'intérêts soient voisins de conclave; alors on prend des précautions infinies pour n'être pas entendu d'une cellule à l'autre.

La chambre apostolique fait tous les frais du conclave; elle paie la construction des cellules, les appointements, les salaires et les gages; elle pourvoit à la dépense de la table des cardinaux; plusieurs d'entre eux, qui ont leurs officiers, préfèrent être servis par leur propre maison.

Le transport de ces diners forme un long cortège; arrivé à la porte du Vatican, chaque chef d'office nomme son maître et se fait ouvrir.

Les verres et les bouteilles doivent être transparents; les vases doivent laisser apercevoir leur profondeur.

Les historiens du conclave ont fait une observation bizarre: malgré toutes ces précautions, c'est par les aliments que s'introduisent toutes ses communications occultes; on a donné aux mets une signification hiéroglyphique, le dessert est surtout fécond en emblèmes, les fruits ont un langage. Un avis transmis dans le noyau d'une pêche fit avorter un choix fixé au lendemain et bouleversa toutes les combinaisons; on attribue cette manœuvre à un ambassadeur de France.

Il y a quatre modes d'élection pour choisir les papes: *l'adoration*, le *compromis*, l'*accès* et le *scrutin*. Ce dernier mode est le plus usité.

C'est dans la chapelle Sixtine du Vatican ou dans celle du Quirinal, dont la dimension est la même, que les scrutins du vote sont déposés, suivant un ordre déterminé, dans un calice placé sur l'autel. Chacun de ces bulletins, préparé à l'avance par les conclavistes, contient le nom de l'élu, celui du votant et une devise choisie par lui; il est scellé par un cachet de fantaisie fait exprès et qui n'est pas celui du cardinal. Chaque cardinal porte son bulletin sur une patène d'or. Les votes des cardinaux malades sont apportés par les infirmiers, qui les ont recueillis dans les cellules et déposés dans un coffre fermé qui les reçoit par une fente pratiquée au-dessus.

Ces différents actes sont précédés par des serments

de choisir le plus digne; ils sont accompagnés par des chants sacrés.

Deux fois par jour, le matin à six heures et l'après-midi à deux heures, le dernier des maîtres des cérémonies parcourt le corridor, à trois reprises différentes, en appelant les cardinaux à la chapelle, *ad capellam Domini*.

Les opérations du scrutin et l'émission du vote sont entourées de pratiques minutieuses et compliquées. Le dépouillement est effectué avec la plus scrupuleuse attention par les réviseurs et les scrutateurs; les cardinaux présents pointent les suffrages pour leurs concurrents et pour eux-mêmes.

Pour être élu pape, il faut réunir, après vérification faite, les deux tiers des voix.

Les bulletins des scrutins annulés sont brûlés.

Au dehors le concours du peuple est immense, et la foule interroge du regard la cheminée dépendante de la chapelle; s'il en sort de la fumée, on en conclut que le vote a été annulé.

Dans l'intérieur de la chapelle, des cardinaux célèbrent la messe aux autels. Pendant la durée du conclave, les prélats, les confréries religieuses; les pénitents et les moines prient, disent des messes et font des processions.

Le conclave dans lequel fut élu Grégoire XVI dura deux mois et un jour.

— Il y a quatre ans, jours par jours, que fut rendue la loi qui a donné l'impulsion aux grandes entreprises de chemins de fer. A ce moment, les études du chemin de fer du Nord n'étaient pas complètement achevées; pas un coup de pioche n'avait été donné sur la vaste étendue de son tracé; aujourd'hui, ce grand travail est fini. 330 kilomètres de chemin, pour ne parler que de l'artère principale, sont achevés; des ouvrages d'art nombreux et considérables sont exécutés; des édifices splendides ont été édifiés. Cette œuvre gigantesque, qui a absorbé tant de millions, n'a pas duré quatre ans.

— Le roi va envoyer en présent à l'empereur du Maroc six des plus belles juments normandes.

Trois palfreniers et un brigadier appartenant à ce haras ont été choisis pour accompagner ces chevaux jusqu'à la résidence de l'empereur Abder-Rhaman.

On évalue à 5,000 fr. les frais de route de ces chevaux et de leurs conducteurs, depuis le haras de la Tour-du-Pin jusqu'à leur destination. Ils doivent partir sous fort peu de jours.

— Le général Jusuf a ramené, comme résultat de la razzia dans le pays des Ouled-Nayis, plus de 500 chevaux ou juments. Ces animaux sont arrivés le 5 au camp de manœuvre de Mustapha, où M. le gouverneur-général, M. le général de Bar, M. l'intendant militaire, s'étaient rendus pour les voir et prescrire les mesures à prendre pour leur répartition dans les différents corps de l'armée. Les juments étaient de beaucoup les plus nombreuses. Cette circonstance tient à ce que les tribus du Sahara, qui avaient fourni ce contingent, tant soit peu forcé, élèvent beaucoup de chevaux qu'elles vendent ensuite aux populations du Tell en échange de blés et autres produits qu'elles leur achètent. Une partie de ces juments a été remise aux régiments de chasseurs de France, qui n'ont que des chevaux hongres. Tous les étalons de taille et en état de faire le service, ont été versés dans le 1^{er} et 5^e de chasseurs d'Afrique. Quelques-unes de ces juments sont magnifiques; on présume qu'elles seront réservées pour la reproduction. Tout ce qui a été jugé impropre au service sera vendu. Il paraît que le produit sera, au moyen d'un marché d'échange, appliqué à la remonte de nos régiments, qui recevront ainsi un renfort de plus de 400 chevaux, dont ils avaient grand besoin. En portant à 20,000 fr. le produit de cette razzia, on serait plutôt en deçà qu'au delà de la vérité.

— Voici le tableau officiel de l'amour conjugal en France, en l'année de grâce 1845:

Il a été soumis en 1844 aux tribunaux civils 1,064 demandes en séparation de corps, formées, 991 par les femmes, et 80 par les maris; des demandes reconventionnelles ont été introduites dans 47 instances: 39 par des maris, et 8 par des femmes. Il y en a eu 16 de moins qu'en 1843.

Les 989 demandes principales ou reconventionnelles formées par les femmes en 1844, étaient motivées: 898 par des excès, sévices et injures graves, 64 par l'adultère du mari, et 27 par la condamnation du mari à une peine infamante.

Les 119 demandes des maris étaient fondées: 62 sur l'adultère de la femme, 1 sur une condamnation de la femme à une peine infamante, et 56 sur des excès, sévices ou injures graves.

De 1,061 mariages dans lesquels la séparation était poursuivie, 15 avaient duré moins d'un an, 227 d'un an à 5 ans, 219 de 5 à 10 ans, 333 de 10 à 20 ans, 148 de 20 à 30 ans, 35 de 30 à 40 ans, et 7 de 40 à 50 ans. La durée de 77 est restée inconnue. Il était né

des enfants de 633 ménages et 361 avaient été stériles.

Les tribunaux ont rejeté 111 demandes en séparation, ils en ont annulé 784.

Les départements de la Corse, du Gard et de la Lozère n'ont fourni, en 1844, aucune demande en séparation de corps.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE DE JÉRÔME PÉRICHON,

Par jugement par défaut, du Tribunal de Commerce de Roanne, du douze juin présent mois, l'ouverture de la faillite de Jérôme PÉRICHON, ci-devant tonnelier, demeurant à Renaison, a été reportée au premier avril dernier.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le vingt-six courant, huit heures du matin, au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, pour entendre 1^o le compte du sieur BOSTMAMBRUN, syndic définitif de cette faillite; 2^o les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union, sous la présidence de M. PREMIER, juge-commissaire.

Ceux dont les créances ne sont ni vérifiées ni affirmées sont invités à le faire à peine de ne pas être admis à la délibération.

Roanne, le seize juin mil huit cent quarante-six.

BARBE, greffier.

ENTRETIEN ET PANSEMENT SUPÉRIEURS

Sans douleur ni démangeaison,

Des VÉSICATOIRES et des CAUTÈRES,

Taffetas Epispastique, (rouleaux roses).

Taffetas Rafraîchissant, (rouleaux bleus).

Pois Elastiques en caoutchouc, émolliens à la guimauve, suppuratifs au garou.

SERRE-BRAS à plaque et sans plaque, COMPRESSES, TOILE VÉSICANTE pour établir promptement les Vésicatoires, etc., de LEPERDRIEL, pharmacien à Paris, faubourg Montmartre, 78, et ici dans les pharmacies, notamment chez MM. Mercier, Roubault, pharmaciens à Roanne.

Ces articles portent le timbre et la signature LEPERDRIEL.

PRIX MOYEN DES DENRÉES VENDUES AUX HALLES DE ROANNE, CHARLIEU ET LA PALISSE. Dernier Marché.

DENRÉES VENDUES.	Roanne.	Charlieu.	La Palisse.
Froment, 1. ^{re} q...d. décalit.	5	»	»
Id. 2. ^e q.	4 80	»	»
Seigle, 1. ^{re} qualité.....	4 10	»	»
Id. 2. ^e qualité.....	3 90	»	»
Orge.....	»	»	»
Avoine.....	»	»	»
Méteil.....	»	»	»
Sarrasin.....	»	»	»
Maïs.....	»	»	»
Haricots blancs.....	»	»	»
Idem. de couleur.....	»	»	»
Pois.....	»	»	»
Fèves.....	4	»	»
Lentilles.....	»	»	»
Colza.....	»	»	»
Graines de chanvre.....	3 50	»	»
Pommes-de-terre.....	»	»	»
Foin.....les 100 kilog.	4	»	»
Paille.....	2	»	»
Farine, 1. ^{re} q., les 125 kilog.	64	»	»
Idem, 2. ^e q. dite ronde....	60	»	»
Idem, 3. ^e q.....	52	»	»

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMP. ET LITH. DE A. FARINE ET DECOMBES.